
**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE
GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mardi 25 juin 2019

Le samedi 15 juin 2019, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30, dans la salle communale de Benais, sur la convocation qui a été adressée le 6 juin par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité syndical du syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est de nouveau réuni le mardi 25 juin 2019 à 17h30 sur la convocation qui été adressée le 18 juin par le Président du syndicat mixte.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 185 correspondant à : 285 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 13 Nombre de voix : 32

Secrétaire de Séance : Monsieur Jacky GELINEAU

**Adhésion de la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole
en tant que Communauté urbaine porte**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine en vigueur, et notamment son article 2.1,

Vu la délibération DEL-2019-239 du Conseil Municipal de la Commune d'Angers en date du 27 mai 2019 approuvant le retrait du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine,

Vu la délibération DEL-2019-88 du Conseil communautaire en date du 13 mai 2019 de la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole approuvant la Charte,

Considérant que l'adhésion des communautés urbaines et métropoles portes a été souhaitée pour renforcer le partenariat entre nos collectivités ;

Considérant que les nombreuses compétences transférées à ces EPCI ne permettraient plus des coopérations efficaces avec les villes portes ;

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ Actent le retrait de la Commune d'Angers ;
- ✓ Approuvent l'adhésion de la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,




Benoit BARANGER.

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le **- 3 JUIL. 2019**

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE
GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mardi 25 juin 2019

Le samedi 15 juin 2019, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30, dans la salle communale de Benais, sur la convocation qui a été adressée le 6 juin par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité syndical du syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est de nouveau réuni le mardi 25 juin 2019 à 17h30 sur la convocation qui été adressée le 18 juin par le Président du syndicat mixte.

Nombre de membres composant le comité syndical : 185 correspondant à : 285 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 13

Nombre de voix : 32

Secrétaire de Séance : Monsieur Jacky GELINEAU

Budget 2019 – Décision modificative n°1

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les statuts du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur ;

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2019/10/CS du 16 mars 2019 approuvant le Budget Primitif 2019 ;

Considérant qu'en raison de l'absence de deux agents au sein du service Administration et Finances (3 semaines et 3 mois sur une période charnière) seules les urgences et les impodérables ont été traitées ;

Considérant qu'il est opportun d'utiliser les fonds versés par l'assurance statutaire s'élevant à 10 980 euros pour assurer un renfort au sein du service Administration et Finances afin de traiter la charge de travail conséquente ;

Considérant qu'il sera fait appel au centre de gestion ou à défaut à une agence d'interim ;

Considérant que la somme doit être lors être inscrite au 011 ;

Considérant, qu'en parallèle, il est opportun de prévoir au 012 les moyens financiers de recruter en accroissement temporaire d'activités pour effectuer un tuilage sur le poste de chargé de mission coordination de la révision de la Charte

Considérant, dans le cadre de la révision de la charte, la nécessité de réaliser une évaluation environnementale ;

Considérant le souhait de faire appel à un prestataire extérieur pour répondre à ce besoin et ainsi maintenir les activités pragmatiques des agents du Parc sur le terrain auprès des collectivités et des habitants et entreprises du territoire ;

Considérant la possibilité de demander le subventionnement de cette action auprès des Régions au titre de la programmation 2020 ;

Considérant les conseils avisés de notre Trésorière payeur proposant l'inscription de cette dépense en investissement ;

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ Approuvent la décision modificative n° 1 telle que définie ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chapitre	article	libellé	
20	2032	Frais de recherche et de développement	31 440,00
TOTAL			31 440,00

RECETTES			
Chapitre	article	libellé	
13	1312	Subventions d'équipement transférable	31 440,00
TOTAL			31 440,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
Chapitre	article	libellé	
011	6218	Autre personnel extérieur	10 980,00
012		Frais de personnel	13 333,00
022	022	Dépenses imprévues	- 2 667,00
TOTAL			21 646,00

RECETTES			
Chapitre	article	libellé	
013	6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	10 980,00
74	7472	Subvention région	10 666,00
TOTAL			21 646,00

- ✓ autorisent le Président à solliciter dans le cadre de commencements anticipés les subventions régionales au titre de la programmation 2020.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



Benoit BARANGER.

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication

Le

- 3 JUL. 2019

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ

Séance du mardi 25 juin 2019

Le samedi 15 juin 2019, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30, dans la salle communale de Benais, sur la convocation qui a été adressée le 6 juin par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Le quorum n'ayant pas été atteint, le Comité syndical du syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est de nouveau réuni le mardi 25 juin 2019 à 17h30 sur la convocation qui été adressée le 18 juin par le Président du syndicat mixte.

Nombre de membres composant le comité syndical : 185 correspondant à : 285 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 13

Nombre de voix : 32

Secrétaire de Séance : Monsieur Jacky GELINEAU

Modifications du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine en vigueur,

Vu la délibération 2019/04/CS du Comité Syndical approuvant le tableau des effectifs,

Vu la délibération 2019/11/CS du Comité Syndical modifiant le tableau des effectifs,

Vu les avis favorables du Comité technique relatifs aux suppressions de poste en date du 1^{er} février 2019,

Considérant qu'il est opportun d'approuver la création d'un poste d'assistante Ressources Humaines et comptabilité à temps complet sur le grade d'adjoint administratif en accroissement temporaire d'activités pour une durée maximale de 6 mois afin de répondre aux besoins urgents résultants de l'absence de deux agents (3 mois et 3 semaines) sur une période charnière en début d'année ;

Considérant qu'il est rappelé que lors de la séance du Bureau en date du ..., il a été décidé par les membres d'autoriser le Président à conclure une convention avec le Centre de gestion pour la mise à disposition d'agents dans le cadre de recrutements pour remplacement et accroissement temporaire d'activité ;

Considérant qu'il est judicieux d'ouvrir un poste de chargé de mission de coordination de la Charte à temps complet sur le grade d'attaché en accroissement temporaire d'activités pour une durée de deux mois afin de permettre un tuilage ;

Considérant qu'il est nécessaire de supprimer le poste de rédacteur « Chargé des affaires financières et des ressources humaines » devenu vacant suite à nomination en avril 2018 au grade supérieur après obtention du concours de rédacteur principal de 2^{ème} classe de l'agent ;

Considérant qu'il est nécessaire de supprimer le poste d'ingénieur « Chargé de mission éco-développement et intercommunalité » devenu vacant suite à avancement de grade (ingénieur principal) de l'agent ;

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ Approuvent l'ouverture d'un poste de chargé de mission de coordination de la révision de la Charte à temps complet sur le grade d'attaché en accroissement temporaire d'activités pour une durée de deux mois ;
- ✓ Approuvent la création d'un poste d'assistante Ressources Humaines et comptabilité à temps complet sur le grade d'adjoint administratif en accroissement temporaire d'activités pour une durée maximale de 6 mois ;
- ✓ Approuvent la suppression du poste vacant de rédacteur « Chargé des affaires financières et des ressources humaines » ;
- ✓ Approuvent la suppression du poste vacant d'ingénieur « Chargé de mission éco-développement et intercommunalité » ;
- ✓ Actent le recours potentiel au Centre de gestion du Maine et Loire pour la mise à disposition d'agents dans le cadre des recrutements pour remplacement et accroissement temporaire d'activités ;
- ✓ Disent que les crédits sont inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Benoit BARANGER.

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le

- 3 JUIL. 2019